

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Samedi 24 Juin 2023 à SAINT SATURNIN (72) – 09H30

La vérification des pouvoirs, placée sous la responsabilité de Monsieur Bernard MICHON, donne 47 820 voix sur les 67 831 possibles au moment de l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Le quorum étant de 45 221 voix, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut délibérer valablement.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Maxime LEROUX RONDINEAU, Secrétaire Général, présente les modifications statutaires suivantes, en précisant que celles-ci ont été portées à la connaissance des groupements sportifs conformément aux dispositions des statuts en vigueur.

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Jean Michel DUPONT propose la résolution suivante :

« L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des nouveaux statuts qui lui ont été soumis, approuve la modification des statuts de la Ligue Régionale dans toutes ses dispositions. »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Extraordinaire est à close à 9H45.

Le Président de la Ligue,

Jean-Michel DUPONT



Le Secrétaire Général de la Ligue,

Maxime LEROUX-RONDINEAU

